

COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

Délibération n°2023_03_023

Adoption du compte Administratif 2022 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	24
Votants	32
Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle des fêtes d'Atur, sous la présidence de Mme. Christiane PASQUET, 4ème Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 mars 2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain COURNIL, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAGNEDE, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alexandre BREGEON, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, M. Francis DESAGE, Mr François DESSAGNE, Mme Martine DOYEN, M. Driss DRIOICHE, M. Pascal FURELAUD, M. Jean Raoul PICHARDIE, Mme Michèle ELOI, M. Jamel FALLOUK, Mme Josette MARRANT, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Liliane GONTHIER à Mme Bernadette SALINIER
M. Nicolas DURU à Mr François DESSAGNE
M. Boris VOIRY à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS
Mme Valérie CORNU à M. Jean-Marie MONTAGUT
Mme Janique PLU à Mme Claudie DAVID
Mme Murielle POUGET à M. Pascal FURELAUD
Mme Delphine VARAILLAS à Mme Fanny CASTAGNEDE
M. Frédéric VEZIGNOL à M. Serge RAYNAUD
Mme Marie Lou BONGRAIN à M. Jamel FALLOUK

EXCUSE(S) :

M. Jacques AUZOU, Mme Virginie SIMON-MALARD, M. Michel RIEM

- Mr François DESSAGNE a été élu secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ,

Considérant que Madame PASQUET, Adjointe au Social, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame PASQUET pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable

Hors de la présence de Monsieur le Maire ,

Après examen du compte administratif du budget principal et des budgets annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 26 Pour, 6 Abstentions et 1 Ne prend pas part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire ci-annexés,

**Le Maire
Jacques AUZOU**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Boulazac Isle Manoire. The seal features a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE' and '1871'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Auzou'.

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le :

Id Préfecture :